

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 025 DU 25 MARS 2026 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS PROVINCIAUX AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/020 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n°100/108 du 08 décembre 2025 portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement d'une Direction Provinciale au Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Provincial du Développement Communautaire de Buhumuza :

Monsieur Ferdinand BIRAHANYI.

Article 2 : Est nommé Directeur Provincial du Développement Communautaire de Bujumbura :

Monsieur Dieudonné NDAYIKEJE.

Article 3 : Est nommé Directeur Provincial du Développement Communautaire de Burunga :

Monsieur Pascal NIYONGABO.

Article 4 : Est nommé Directeur Provincial du Développement Communautaire de Butanyerera :

Monsieur Claude HARERIMANA.

Article 5 : Est nommée Directeur Provincial du Développement Communautaire de Gitega :

Madame Dative NTABOMFISE.

Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 mars 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,**



Hon. Léonidas NDARUZANIYE.

